

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 508
VISIO, le 4 juin 2025

RESOLUTIONS

Document approuvé le 4 juin 2025

Classification du document : public

Réunion du mercredi 4 juin, 19h00

Présents :

CORBE Anne - DELMAS Éric – DI MEGLIO Frédéric – DUPRAT Justine - FELIX Valérie – FERRETTI Jean-Lou – HECQUET Céline – HEIDT Valérie – LAMERAT Patrick – LEBRET Joël – MARAN Vincent - MATHIS Samuel — PENVEN Stéphanie – PHILIPPE Claude — ROPERT Yvon – ROUVIER Béatrice - SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – SWOBODA Claire – ZIANE Myriam

Excusés : ALLEGRE Sébastien – MARGOUET Chantal - MATYKOWSKI Isabelle - PISTOLET Julie

Absents : MEYER Hugo- CUVELIER Sarah

Assistaient également :

Sophie MAES

Directrice

Richard THOMAS

DTN

1 – ANS-PARTS TERRITORIALES (Bernard SCHITTLY/Richard THOMAS) :

Le CDN doit voter pour entériner les résultats, qui seront ensuite communiqués à tous les OD et clubs.

• **Difficultés rencontrées :**

- Instruction de l'ANS et montant alloué à la fédération communiqués très tardivement.
- Modifications successives de la note de cadrage fédérale imposées par l'ANS ce qui a compliqué le démarrage de la campagne et généré de l'incompréhension au niveau des CTAS.
- Calendrier difficilement tenable.
- Questionnement de plusieurs CTAS concernant les critères de pré-répartition des crédits par territoires (critères représentés et expliqués au CDN)

• **Nouveaux objectifs et contraintes :**

- 20% des crédits doivent être alloués à la féminisation pour les fédérations avec moins de 50% de femmes licenciées (notre cas).
- Handisport : au moins 10% des crédits pour les fédérations délégataires.
- Un nouveau formatage des actions éligibles au titre de l'accès au haut niveau
- Implication des DRAJES dans les arbitrages des CTAS à titre d'observateur

- **Bilan administratif :**
 - CTAS : nombreux renouvellements nécessitant de nouvelles formations.
 - CNAS : 4 nouveaux membres au CNAS
 - Présence de Georges Parquier (Conseil des sages) et Sophie Dufour (référente ANS) aux réunions décisionnaires du CNAS
 - Décisions prises à l'unanimité.
 - Respect des délais, malgré des difficultés avec certaines CTAS (utilisation de mauvaises versions de notes de cadrage).
- **Répartition budgétaire :**
 - Dotation 2025 : 592 000 € (baisse de 28 600 € par rapport à l'an passé, soit - 4,5% contre -7,5% en moyenne pour les autres fédés).
 - Bonus obtenu grâce au respect des critères administratifs, de la progression de notre taux de féminisation sur l'olympiade et notre fort engagement dans le handisport
 - 46 600 € sanctuarisés pour les territoires ultra-marins
- **Les choix du CNAS :**
 - Utilisation du fond de réserve pour les actions notées A+ 100 % réservé pour les clubs
 - Limitation à 10 % de l'enveloppe de la part destinée à l'accès au haut niveau à 10% de l'enveloppe (max ANS : 15%).
 - Obligation d'action féminisation pour les comités régionaux.
 - Réduire le nombre actions clubs à 2 au lieu de 3 (fait suite à une mauvaise interprétation d'une consigne de l'ANS).
- **Ajustements et erreurs :**
 - Ajustements pour les COREG n'ayant pas mené d'action féminisation (2 non conformes).
 - Deux régions dépassaient la somme pré-affectée, réduction de 1 000 € et 500 € respectivement.
- **Usage du fond de réserve :**
 - Priorité au développement
 - Examen des demandes des clubs notées A+
 - Examen des actions de club en lien avec la féminisation
 - Toutes les notes A+ et les actions féminisation ont pu être abondées
- **Répartition part accession territoriale au haut niveau :**
 - Clubs supports aux 2 pôles France : 5 000 €
 - Clubs élites : 3 000 € pour tous
- **Constats et statistiques :**
 - Nombre de dossiers inférieur à l'an passé, mais plus de structures bénéficiaires.
 - Limitation à 2 actions par club a réduit le nombre d'actions.
 - 53,2% des subventions sont à destination des clubs (supérieur à l'objectif fixé de 50%)
 - Indicateurs ANS : 18,1% des subventions sont orientées vers la féminisation (objectif 20% => malus), 13% vers le handisport (bonus) et seulement 8% pour l'accès au haut niveau.

- Indicateurs PSF : 27% sont orientées vers le rajeunissement élevé et 2,5 % vers la santé (trop faible).
- 1 € de subvention attribuée génère environ 7 € de dépenses dans les clubs.
- **Étapes à venir :**
 - Envoi CR CNAS à l'ANS
 - Etude des CR financiers de toutes les structures ayant été subventionnées en 2024
 - Examen par l'ANS des arbitrages opérés par le CNAS
 - Dès validation ANS, édition des états de paiement et convention pour les structures bénéficiant de + de 23000 € de subventions publiques
 - Objectif : mise en paiement courant juillet.

Point sur les axes d'amélioration. Besoin d'optimiser la formation des CTAS et CNAS.

Remerciements aux CTAS ainsi qu'au CNAS, et une mention particulière à Aurélie LESCURE pour le gros travail fourni et la qualité du traitement du dossier.

Adoption par le CDN de la répartition des crédits proposée par le CNAS et du bilan final de la campagne 2025 PSF-PT

Résolution 25/020 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

2 – Projet de Performance Fédéral 2025/2029 (Richard THOMAS) :

4 disciplines reconduites en tant que disciplines reconnues de haut niveau par l'État

Rappel des critères de reconnaissance de haut niveau :

- Niveau 1 = disciplines olympiques / paralympiques
- Niveau 2 = forte densité internationale à chaque championnat du monde (plus de 30 nations / 4 continents représentés).
- Niveau 3 = peu de densité mais une France qui rayonne (entre 15 et 30 nations / France dans le top 4 au rang des nations médaillées)

Évolution pour l'apnée piscine et eau libre (passage niveau 3 à 2), hockey reste niveau 3.

Hockey maintenu de justesse grâce à la position de la France comme nation leader.

- **Enjeux :**
 - PPF comme outil stratégique central pour la performance du sport français qui articule « Vision sportive » (fédération), encadrement réglementaire (État), ressources et coordination (ANS).
 - Fait l'objet d'un arrêté ministériel
 - Critères stricts imposés par l'État pour la surveillance médicale, la prévention dopage, la formation citoyenne, les violences, etc.
 - Levier de financement pour les structures identifiées dans le PPF (État et collectivités territoriales)
 - Levier de financement et d'accompagnement notamment socio-professionnel des sportifs

- **« Vision sportive de la fédération »**
 - Piloter la performance : stratégie, gouvernance et responsabilité des acteurs (DTN, exécutif, commissions nationales), objectifs sportifs (cohérence avec les réalités sportives de chaque discipline et le niveau mondial), règles de sélection en équipe de France...
 - Structurer le haut niveau et définir le parcours d'excellence : pré-accès au haut niveau, accès territorial au haut niveau, accès national au haut niveau, excellence sportive
 - Identifier les structures « support » par niveau (cahier des charges) : sections sportives scolaires, sports étude, clubs formateurs, dispositifs régionaux d'entraînement, clubs élite, pôles France, centres d'entraînement permanent d'apnée eau libre
 - Accompagner les sportifs : programme de préparation, suivi médical, « double projet » sportif scolaire /professionnel
 - Organiser la détection : former et détecter les talents
 - Identifier et former les intervenants : entraîneurs fédéraux nationaux et autres membres des staffs
 - Identifier les moyens associés : ressources humaines, financières et matérielles nécessaires

- **Financement :**
 - Contrat de performance : 165 000 € par an, inchangé malgré l'augmentation du périmètre.
 - Aides personnalisées pour les athlètes (25 000 €)
 - CIP et CAE pour 4 sportifs
 - Assurance obligatoire pour les sportifs de haut niveau (coût non négligeable).
 - Audit financier prévu fin juin sur le contrat de performance 2023.

Le PPF est rédigé, pré-validé par l'ANS HP et la direction des sports. Les critères de mise des sportifs et de reconnaissance des structures de pré-accès au haut niveau, d'accès au haut niveau territorial et national et d'excellence sont saisis sur le portail de l'État et soumis à l'ANS HP pour validation. Le document mis en forme sera transmis à la direction des sports pour arrêté ministériel fin juin/début juillet sous réserve de validation de ce dernier par le CDN.

Validation du PPF 2025 / 2029 de la FFESSM

Résolution 25/021 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

– Divers :

• **Santé mentale et valorisation fédérale :**

- Intervention prévue au congrès de la SFNES à Angers le 19 septembre sur la santé mentale.
- Importance de valoriser les actions fédérales dans ce domaine, en lien avec la grande cause nationale.
- Nécessité de recentrer certains documents pour mieux mettre en avant les actions santé.

Le Président de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO



Secrétaire Général
Jean Lou FERRETTI

